

## Propriété jeu de réflexion

## Par Gentletid, le 21/02/2011 à 22:20

Bonsoir,

Je viens m'adresser à vous pour avoir quelques conseils en matière de propriété intellectuelle.

Je suis développeur et, avec un ami, on souhaiterait créer un site internet sur un jeu que l'on a découvert sur un autre site d'une société x.

C'est un jeu de réflexion, un peu similaire aux échecs, auquel on a vraiment accroché et on aimerait pouvoir en faire quelque chose (on a codé notre propre jeu).

Voilà j'aimerais savoir quelles sont les démarches à faire. Je crois que dans un premier temps je dois contacter l'INPI (à ce propos comment est-ce que je les contacte ?). Si un brevet a bien été déposé pour le jeu par la société x, est-ce que cela a une durée limitée ?

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ma demande.

Bonne soirée

## Par Domil, le 21/02/2011 à 23:06

http://www.inpi.fr/fr/questions-faq/liste-des-questions/faq\_categorie/protection-de-sa-creation407.html?cHash=aa3df953a6